

## **COV – AD 08.07.2026**

### **Rapport de la commission financière**

Le jeudi 2 juillet 2026, la commission financière a été reçue par une délégation du COV composée de M. Eric Berthoud, administrateur, de Mme Stéphanie Giller, responsable des finances, ainsi qu'une délégation des membres du comité, respectivement MM. Savio Michellod, François Genoud, Yannick Kilchenmann et Julien Berthoud.

#### **Point 2.2.2 Message N° 18 « Crédit d'investissement pour le centre de natation et la halle de sport triple », Châtel-St-Denis.**

Le projet, ainsi que le crédit d'investissement de CHF 59 millions destiné à la construction d'un centre de natation et d'une halle de sport triple sur la parcelle RF 448 à Châtel-St-Denis, nous ont été présentés.

Consciente des enjeux et des besoins liés à ce projet pour notre district, la commission financière a principalement orienté ses questions sur les aspects financiers de l'investissement et de son exploitation future.

La commission financière souhaite relever en particulier les points suivants :

- 1) La marge de manœuvre apparaît limitée entre le crédit d'investissement présenté et la limite d'endettement récemment augmentée. Compte tenu de l'envergure et de la complexité du projet, un suivi rigoureux des travaux sera nécessaire afin de respecter le cadre budgétaire défini et de maîtriser la limite d'endettement. A ce commentaire, le comité a indiqué sa volonté d'établir un plan d'économies, assorti d'un objectif chiffré, afin de contenir le montant de l'investissement. Celui-ci demeure toutefois dépendant des subventions attendues, estimées à CHF 7 millions au total pour les parties natation et sport.
- 2) L'exploitation du centre, et plus particulièrement sa gouvernance, devra également être clairement définie. Le projet sera en effet structurellement et par défaut déficitaire. Selon les premières estimations du comité, le déficit annuel devrait se situer entre CHF 200'000 et CHF 500'000, à la charge des communes du district. Il conviendra donc, au fur et à mesure de l'avancement du projet, d'affiner les charges d'exploitation afin que les communes puissent anticiper ces nouvelles charges à absorber dans leurs planifications budgétaires initialement, puis dans leurs budgets.

Sur la base des éléments qui précèdent, **la commission financière donne un préavis favorable** sous l'angle financier du projet. Elle demande au comité d'assurer un contrôle

et un suivi stricts des coûts d'investissement qui doivent rester dans les limites fixées et approuvées, ainsi que de garantir la transparence sur les aspects financiers de l'exploitation future du centre ainsi que sa gouvernance.

Châtel-St-Denis, vendredi 3 juillet 2026

La commission financière

**Cédric Perroud**  
Membre

**Nicolas Genoud**  
Membre

**Thomas Demierre**  
Membre